

Validation

Chaque épreuve sera notée par « acquis = oui » ou « non acquis = non », multiplié par le coefficient affecté.

Pour le calcul du résultat global, les 5 épreuves seront réparties en 2 groupes :

Épreuves du groupe A :

Répertoire instrumental imposé _____ NON ou OUI x coefficient 2 = 0 ou 2 points

Projet personnel choisi _____ NON ou OUI x coefficient 2 = 0 ou 2 points

Déchiffrage instrumental _____ NON ou OUI x coefficient 1 = 0 ou 1 point

Épreuves du groupe B :

Exposé oral _____ NON ou OUI x coefficient 1 = 0 ou 1 point

Chants préparés _____ NON ou OUI x coefficient 1 = 0 ou 1 point

Le diplôme de fin de cycle 2 ou de cycle 3 sera décerné à partir de l'obtention de 5 points sur 7 (dont minimum 1 point dans chaque groupe d'épreuves).
Une mention Bien sera attribuée aux candidats ayant obtenu 6 points sur 7.
Une mention Très Bien sera attribuée aux candidats ayant obtenu 7 points sur 7.

2010 = année transitoire

Possibilité de compléter des résultats acquis antérieurement, selon les modalités suivantes :

Cas N° 1 : FM déjà acquise

- Attribution de 2 points
- Passer les trois épreuves du groupe A :
 - Répertoire instrumental imposé
 - Projet personnel choisi
 - Déchiffrage instrumental

Cas N° 2 : INSTRUMENT déjà acquis

- Attribution de 3 points (sans mention), de 4 points (mention Bien), de 5 points (mention Très Bien)
- Passer les deux épreuves du groupe B :
 - Exposé oral (sur répertoire instrumental 2009 ou 2010)
 - Chants préparés

Conseil Général



Haut-Rhin



Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace

1^{er} octobre 2009

ÉVALUATIONS GLOBALES 2010

Fin de cycle 2 & Fin de cycle 3

Épreuves - Recommandations - Déroulement - Validation

Le CDMC met en place un nouveau dispositif d'évaluation des élèves, inscrits en fin de cycle 2 et cycle 3, dans les écoles de musique du Haut-Rhin.

Il associera la formation musicale et l'instrument ou le chant, et s'effectuera en une seule fois et donc de manière globale.

Validées et reconnues par l'ensemble des partenaires concernés (Département, CDMC, Conservatoires, Écoles de musique), ces évaluations départementales renforceront la légitimité et la cohérence territoriale (cohésion du réseau des écoles de musique et passerelle avec les conservatoires).

Les équipes pédagogiques seront accompagnées par le biais d'actions indispensables d'information et de formation pour optimiser la mise en œuvre de ces nouvelles modalités.

Intérêt pour les élèves

Cette évaluation est conçue pour apprécier les aptitudes et acquis musicaux des candidats dans leur globalité : en tant qu'interprète, créateur, partenaire et mélomane. Elle se fera à partir d'un nombre restreint d'épreuves pour éviter le fractionnement traditionnel en de multiples exercices dont la somme ne reflète pas forcément leur personnalité d'apprenti-musicien. Cette démarche permettra entre autres de rendre plus lisible le rapport entre pratique instrumentale ou vocale et formation musicale.

La validation des acquis de fin de 2^e cycle permet aux élèves, qui souhaitent poursuivre leurs études musicales dans le cadre d'un cursus diplômant, de s'inscrire directement dans les conservatoires classés par l'État - CRC St-Louis, CRD Colmar et Mulhouse, afin de préparer leur entrée en 3^e cycle.

Intérêt pour les équipes pédagogiques

Développer l'interdisciplinarité et le travail d'équipe dans le suivi du parcours d'étude de chaque élève.

Favoriser les rencontres entre enseignants à l'occasion des phases de préparation de ce nouveau dispositif au sein des diverses commissions, au moment même de l'évaluation avec le jury, et dans les bilans qui en résulteront.

Épreuves

Cette évaluation globale comprend 5 réalisations présentées par chaque élève candidat en une seule fois et en un seul lieu.

• Répertoire instrumental imposé

Le candidat interprétera un répertoire instrumental qu'il aura sélectionné dans un réservoir d'œuvres, avec l'aide de ses professeurs.

En 2010, le répertoire instrumental est imposé (voir fiche par discipline).

• Exposé oral sur le Répertoire instrumental imposé

Le candidat présentera le répertoire instrumental interprété en reprenant des éléments de culture et d'analyse qu'il aura acquis avec l'aide de ses professeurs de FM et d'instrument, et par le biais de recherches personnelles, sur la base du guide ci-contre.

Pour les candidats qui jouent d'un instrument monodique, cet exposé devra également porter sur la partie d'accompagnement.

Le jury vérifiera les compétences solfégiques du candidat en se référant à la partition.

Culture

Le compositeur et son époque :

environnement historique et culturel, connaissance de versions enregistrées et/ou d'autres pièces du compositeur, et/ou d'autres pièces de la même époque.

Le compositeur et la pièce :

- œuvre dont elle est extraite, genre, style.

Connaissance des éléments liés à son instrument, organologie, histoire, etc.

Analyse

Du général au particulier :

- forme, structure et déroulement

- langage de l'œuvre

• Projet personnel choisi

Le candidat s'investit dans le choix de ce qu'il interprétera avec l'obligation de se produire avec au moins un partenaire, en fonction de ce qu'il aime jouer et de ce qui entre dans le cadre de ses compétences propres.

Le candidat élabore et présente une production qu'il aura affinée avec l'aide de ses professeurs (FM, instrument ou chant et pratiques collectives), dont l'un d'entre eux sera plus spécifiquement le référent.

Quelques repères

Sources : œuvre éditée, invention du candidat, arrangement, improvisation ou pièce utilisant plusieurs des sources précédentes.

Formes : du duo au petit ensemble.

Partenaires : même instrument, autres instruments, pianiste, autres disciplines (danseur, récitant, etc.).

Interprètes : amis et/ou collègues musiciens, enseignants, autres.

Tous genres et styles : sous réserve d'être différents du Répertoire Instrumental imposé.

• Chants préparés

Parmi trois chants imposés, le candidat interprétera celui sélectionné par le jury. Il lui sera demandé également de chanter des extraits dans d'autres tonalités.

• Déchiffrement instrumental

Le candidat bénéficiera d'un temps de préparation avant la restitution d'un extrait musical.

Recommandations

Il est primordial de présenter les élèves aux évaluations de fin de cycle lorsque leurs professeurs estiment qu'ils sont prêts à les réussir.

Les professeurs d'instrument sont professeurs référents pour les raisons suivantes :

- ils procèdent à la sélection des répertoires,
- ils participent au choix du projet personnel,
- ils connaissent les sources documentaires,
- ils fonctionnent le plus souvent en cours individuel.

Répertoire instrumental imposé - Projet personnel choisi - Chants préparés

Les répertoires instrumentaux et vocaux peuvent être abordés dès le début de l'année scolaire.

Élaborer un échéancier de travail favorisant une préparation sereine, structurée, adaptée, efficace et motivante.

Le projet personnel choisi prendra en compte les goûts, le potentiel et la motivation de l'élève.

L'originalité et l'implication seront à privilégier.

Exposé oral sur le Répertoire instrumental imposé

La durée de l'exposé oral se situera entre 3 et 5 minutes.

Il sera suivi d'un échange avec le jury.

L'élève pourra être en possession d'un support écrit et de tout document jugé utile.

La préparation impliquera obligatoirement le professeur d'instrument et le professeur de FM, voire d'autres collègues si les spécificités le requièrent.

Déroulement

Les évaluations se feront en une seule fois et en un seul lieu et se dérouleront en deux parties.

Au sein de chaque partie les candidats auront le loisir de déterminer l'ordre des épreuves.

Première partie :

- Répertoire instrumental imposé
- Projet personnel choisi
- Chants préparés

Seconde partie :

- Exposé oral sur le répertoire instrumental imposé
- Déchiffrement instrumental